



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY- ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL N°A 2024-04-02

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par SPIE CITYNETWORKS - VENISSIEUX sis ZA Les Auges DO INFRASTRUCTURES EST – 42 460 COUTOUVRE représentée par Monsieur Arnaud DARPHIN pour une pose des réseaux électriques située Impasse de la Brosse,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de régler la circulation :

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux cités ci-dessus seront effectués à compter du le Lundi 22 Avril 2024 pour une durée de 10 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Durant ces travaux, la circulation et le stationnement seront interdits à tout type de véhicule, une déviation sera mise en place.

ARTICLE 3 : Toutes les mesures devront être prises par SPIE CITYNETWORKS - VENISSIEUX pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge SPIE CITYNETWORKS.

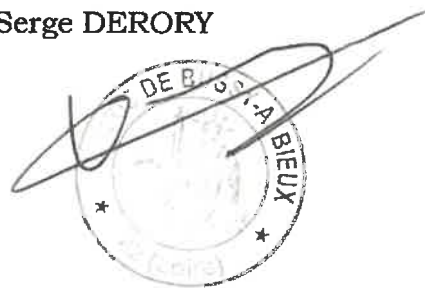
ARTICLE 5 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 6 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 16 Avril 2024

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le17 AVR. 2024.....numériquement